

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2011****Convocation du 27 Juin 2011**

L'ordre du jour étant le suivant :

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**Marché d'assainissement non collectif : attributaire****Présentation de la Communauté de Communes aux nouveaux adhérents****Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 6 Juillet 2011, à 18 heures 30, à la Briqueterie, en la commune de Villechétive, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Marcel LEROY, Luc MAUDET, vice-présidents ;

Mesdames, Marie Claude GARNAULT, Geneviève GIGOT Suppléante de Mme THÉRY, Laure LARIVE, Oksana ONIS, Mauricette PELLETIER suppléante de M. KOEHLER, Anne-Marie PERARD, Marie-José ROCHÉ, Sulianne STANIA, Nicole VIÉ.

Messieurs CARLI Martial, Bernard COQUILLE, Jackie DERVOU, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Daniel LAPOTRE, Guy LAMARRE, Michel MARTIN, Serge MASSON, Bernard PERRIN suppléant de M. VINCENT, Christian MARTIN suppléant de M. DIOT, Alain PUTHOIS, , Edmond REVELLAT, Bernard ROUILLON, Gérard ROUILLON, Édouard STANIA, Jean-Claude SCHLICKLING, Maurice SIMONNET, Bernard THOMAS. formant la majorité des membres en exercice.

Invités présents : Monsieur Jean MARCHAND, Vice Président du Conseil Général.

Pour la mairie d'ARCES-DILO : Madame Annie BAKOUR, Messieurs Jacques BÉZINES, Michel DELAGNEAU, Pierre VANNEREAU ; Pour la mairie de Cérilly : Madame Edith VALLEE ; Pour la mairie de Flacy : Madame Annick SZELAG, Monsieur Jacques DEN DEKKER ; Pour la Mairie de Fournaudin : Madame Marie CHAPELET, Monsieur Michel SASSIER.

Absents excusés : Mesdames Sylvie COTE, Martine THÉRY, Messieurs Robert DIOT, Jean-Claude KOEHLER, Michel RENAULT, Jérôme VINCENT.

Absents : MM. Jean PINGAL, Alain LADRANGE, Conseillers généraux invités.

Étaient aussi présents : Madame Josette-Aline CLEMENT, Messieurs Éric VERRIER, Didier PARIS, Christian CHIESA.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEVELAY

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Monsieur DEVELAY, maire de Villechétive accueille les participants par un bref historique de la Briqueterie. Le Conseil Communautaire souhaite la bienvenue aux représentants des communes ayant demandé leur adhésion.

❖ **Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Délibération N° 50-2011**
Classification 5.7 Intercommunalité

Chaque conseiller a reçu le projet de réponse pour le schéma départemental de coopération intercommunale dont les extraits figurent en italique.

Communauté de Communes : Le Conseil Communautaire approuve le projet de schéma concernant le découpage de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe. *Cependant nous souhaitons que l'on reconnaisse la spécificité rurale des communautés de communes constituées uniquement de villages et de petites villes de moins de 3500 habitants.*

Syndicat de gendarmerie de Villeneuve l'Archevêque : *Ce syndicat créé en 1977, regroupe uniquement les communes dépendant du secteur de la gendarmerie de Villeneuve l'A. C'est lui qui a fait construire les locaux de la caserne de gendarmerie et en assure l'entretien. Il paraît difficile de le faire disparaître sans spolier les communes propriétaires.* Considérant que les locaux de la brigade de Cerisiers appartiennent à cette commune, que le syndicat ne gère que les locaux de la brigade de Villeneuve l'Archevêque et que son fonctionnement et ses résultats financiers sont satisfaisants, le Conseil Communautaire souhaite le maintien en l'état du syndicat de Gendarmerie de Villeneuve l'Archevêque.

Syndicat d'assainissement de la Vallée de la Vanne : *Ce syndicat assure l'entretien de la Vanne et de ses berges. La Vanne prend sa source à Fontvanne dans l'Aube et se jette dans l'Yonne à Sens. Le SI regroupe les communes traversées par son cours qui dépendent d'au moins 4 communautés de communes différentes.* Monsieur MAUDET indique qu'il existe un projet de regroupement par bassin versant. Les participations sont fixées au nombre de kilomètres entretenus. Le maintien d'une gestion de proximité semble nécessaire. Le Conseil Communautaire souhaite le maintien en l'état du syndicat d'assainissement de la Vallée de la Vanne

Syndicat d'Électrification de la Vanne : L'Etat et EDF souhaitent un interlocuteur unique pour le département. Monsieur DEVELAY précise que l'attribution des subventions « Face C » est dégressif pour les syndicats qui ne sont pas départementalisés. *Mais la disparité des besoins tant en travaux neufs qu'en entretien des réseaux, ne rend pas souhaitable la création d'un syndicat unique au niveau départemental. Il est indispensable pour un bon fonctionnement que la maîtrise d'ouvrage reste au plus proche des usagers et des communes.* Le Conseil Communautaire est favorable au regroupement des syndicats sénonais et à une Fédération départementale à la condition expresse que le processus de répartition des subventions soit clarifié et que la maîtrise d'ouvrage reste au niveau du syndicat sénonais.

Syndicat des eaux Sens Nord Est : (47 communes) dont 6 ou 7 communes de l'Aube.

Le regroupement proposé de certains syndicats des eaux dans le Sénonais ne tient pas compte de la géographie des réseaux existants, de leur maillage, ni des ressources en eau existantes. La diversité de fonctionnement (affermage, régie...), les niveaux d'endettement, les besoins inégaux en matière de modernisation, les investissements lourds réalisés, amortissables sur de longues durées et les tarifications différentes risquent d'aboutir à une augmentation du prix de l'eau potable pour l'ensemble des usagers ce qui bien sûr, n'est pas souhaitable. Ce syndicat semble donc difficile à supprimer sauf à donner la compétence aux Communautés de Communes qui, aujourd'hui, n'en ont pas exprimé le souhait. Le Conseil Communautaire souhaite le maintien en l'état du syndicat des eaux Sens Nord Est.

Syndicat du collège de Villeneuve l'Archevêque : *Ce syndicat avait été créé en 1970 pour permettre la construction du collège et du gymnase de Villeneuve l'Archevêque. Ses statuts sont obsolètes. Actuellement il n'exerce plus que la compétence « entretien du gymnase et des terrains de sport du collège ». Monsieur Rébéquet précise que le collège a été remis au Conseil Général qui est compétent. Les statuts du syndicat sont en cours d'actualisation. Le Président fait lecture au Conseil Communautaire de la proposition de délibération adressée aux communes membres par le syndicat. Concernant la gestion des accompagnatrices de cars scolaires il conviendrait de préciser les termes « secteur scolaire de Villeneuve l'Archevêque », une prise en charge partielle de compétence étant impossible. Mme LARIVE souligne que cette proposition n'est pas conforme aux propos tenus lors du dernier conseil syndical. Une équité doit être maintenue entre les communes participantes. Monsieur STANIA déplore le manque de clarté des explications du syndicat sur ces points. Le gymnase de Cerisiers est actuellement géré par un syndicat intercommunal mais la commune de Cerisiers a souhaité que cette compétence soit transférée à la Communauté de Communes. Le gymnase de Villeneuve l'Archevêque est géré par le syndicat du collège. Mme LARIVE demande comment sera géré le transfert des biens et Mme VIÉ s'interroge sur l'utilisation des structures sportives par les communes non membres de la Communauté de Communes. Le Président répond que les biens sont mis à disposition lors du transfert de compétences et qu'il est possible de signer des conventions d'utilisation avec les autres collectivités, il précise également que toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont supportées par la Communauté de Communes si elle en prend la compétence. Le Conseil Communautaire, par 33 voix « pour » et une abstention, envisage de prendre en charge la gestion des gymnases de Cerisiers et de Villeneuve l'Archevêque, et par voie de conséquence, souhaite la dissolution du Syndicat du collège de Villeneuve l'Archevêque.*

SMECTOM de Vanne en Othe : *Actuellement au sein de la CCVPO, la commune de VAUMORT appartient au **SICTOM des 3 villages**. Les communes de CERISIERS, VAUDEURS, VILLECHETIVE, THEIL appartiennent au SMECTOM Vanne en Othe. Dans le cadre de la future CCVPO, les communes de FOURNAUDIN, CERILLY, FLACY, ARCES-DILO, SAINT MAURICE AUX RH, COURGENAY, LAILLY, MOLINONS, PONT SUR VANNE, COULOURS appartiennent elles aussi au SMECTOM Vanne en Othe. En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères, une convention liant la CCVPO à la CC du Sénonais, existe. Elle pourrait être pérennisée.*

Monsieur Rébéquet déplore l'absence de monsieur PINGAL, président de ce syndicat, invité, qui avait exprimé lors du conseil communautaire du 16 février 2011 que le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères et encombrants de Vanne en Othe souhaitait établir une collaboration dans l'intérêt des habitants, que l'accès à la déchèterie mobile reste ouvert aux communes membres de la communauté de communes et du SMECTOM et pourrait être étendu aux autres communes. Il rappelle que les communes de la CCVPO membres de ce syndicat avaient fait le choix de ne pas en sortir jusqu'à la mise en application complète de la réforme des collectivités territoriales soit au plus tard en juin 2013 date à laquelle la dissolution du SMECTOM était probable. Or, le SMECTOM propose son maintien et a adressé aux communes une proposition de délibération en ce sens. Cette délibération ne peut être valablement prise par les communes de la Communauté de Communes mais par le Conseil Communautaire auquel elles ont transféré cette compétence. Le Conseil Communautaire est informé que la secrétaire de séance du dernier conseil du SMECTOM a demandé la révision du compte rendu non conforme et que les décisions n'ont pas donné lieu à un vote formel des délégués. La CCVPO ayant la compétence collecte, traitement, tri des déchets, le Conseil Communautaire souhaite que soit conservé lors des transferts de compétence le service de déchèterie mobile. Le conseil à l'unanimité dit qu'il serait opportun de dissoudre les Si des Ordures Ménagères.

SI fourrière du Sénonais : (128 communes) *La géographie de ce syndicat à vocation unique, est transversale par rapport à celle des communautés de communes. Son fonctionnement qui ne donne pas toutes satisfactions, montre qu'un syndicat trop important est difficile à gérer et ne répond pas aux attentes des usagers ni des communes membres.* Toutefois, le Conseil Communautaire propose le maintien du syndicat de la fourrière du Sénonais.

SIVOS de Theil sur Vanne : Ce syndicat fonctionne sur les territoires de deux Communautés de Communes. Les communes souhaitent conserver au plus près les décisions relevant de leur secteur scolaire. Le Conseil Communautaire souhaite le maintien en l'état du SIVOS de Theil sur Vanne.

Le SI AGEDI : *Syndicat spécifique pour la création et l'entretien des logiciels destinés aux communes. Il existe à l'échelon national. Aucune modification ne paraît possible.*

❖ **Budget 2011 : Décisions Modificatives, Délibération N°51-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Des jeux de square installés sur les terrains mis à disposition de la Communauté de communes par les communes membres, n'ont pas pu être réinstallés en raison de leur mauvais état. Il est proposé au conseil communautaire d'acquérir des jeux en remplacement. Afin de prévoir ces acquisitions, le conseil décide de porter au compte 2128-18 un montant de 2 000€ par prélèvement au compte 21571-30.

Marché d'assainissement non collectif : attributaire

L'attributaire est la SAUR. Une première réunion de travail a eu lieu en Juin. Les documents à distribuer aux particuliers ainsi que la note de procédure ont été adressés à toutes les mairies. La Communauté de Communes centralise les demandes et les compte rendus. Une réunion à destination des élus sera programmée dans chaque commune à l'occasion des premiers conseils municipaux de la rentrée. Le Président demande à chacun de lui faire parvenir les dates des prochains conseils municipaux et prie chaque commune de désigner un délégué qui sera l'interlocuteur privilégié pour le spanc. Toutes les questions techniques seront réglées lors des réunions d'information.

❖ **Demande d'adhésion de Coulours, Délibération N° 52-2011 Classification 5.7 Intercommunalité**

Vu la demande d'adhésion à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe présentée par le conseil municipal de Coulours, par délibération en date du 23 Juin 2011, le Conseil Communautaire, émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'adhésion de la commune de Coulours à la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe à compter du 1^{er} janvier 2012.

Présentation de la Communauté de Communes aux nouveaux adhérents

Les représentants des communes ayant demandé leur adhésion (Arces-Dilo, Cérilly, Flacy et Fournaudin) reçoivent un état des lieux au premier janvier 2011 des biens de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe, avec un bilan financier et budgétaire succinct, et une copie des compétences.

Questions Diverses

Informations touristiques

Saint Amour : Mme BEYAERT rappelle que chaque commune y compris les futurs entrants est invitée à fournir une affiche (taille 2 feuilles A3) sur les activités de son village et demande aux délégués de compléter le tableau de recollement des permanences sur le stand. Cet équipement est prêté et monté par la commune des Sièges que le conseil communautaire remercie.

Festival de Musique Classique prévu en l'Église de Villeneuve l'Archevêque les 13, 14 et 15 août à 17 heures. Monsieur MARCHAND indique que le conseil Général se prononce cette semaine sur l'attribution d'une subvention. Monsieur REBEQUET dit que Madame Marie-Louise FORT pourrait verser une aide au syndicat d'initiative qui organise ce festival et que la commune de Villeneuve l'Archevêque a voté une subvention de 1500€.

Journée du Patrimoine : Distribution d'affiches en A3 à chaque commune. La journée « découverte du patrimoine » prévue le 10 juillet 2011 a fait l'objet d'une large diffusion dans la presse.

Le syndicat d'initiative de Cerisiers expose actuellement « le pinceau dans l'huile ». À partir du 8 Août est organisée une exposition de photos de Marie CHAPELET.

Projet de stade à SENS : Monsieur REBEQUET fait lecture d'un courrier de Monsieur le maire de Sens qui sollicite l'appui de la Communauté de Communes au projet de stade de rugby de 82000 places à Sens. Les aires d'autoroute de Villeneuve l'archevêque sur l'A5 sont déjà dimensionnées pour permettre d'accueillir des hôtels. Le Conseil Communautaire est favorable au projet.

Interventions des conseillers :

Monsieur REVELLAT souhaite l'acquisition de vitrines d'affichage pour les informations relatives à la CCVPO. Vu le Coût de ces biens et le nombre des communes à équiper cet achat sera prévu au budget 2012.

Madame ONIS signale la présence d'un nid de guêpes dans un container à verres. Le Président répond qu'en cas de danger sur la voie publique les pompiers se doivent d'intervenir et qu'en cas de refus il faut solliciter le Président du SDIS auquel les communes versent une importante participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

TABLE DES DELIBERATIONS du 07 Juillet 2011

❖ Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Délibération N° 50-2011 Classification 5.7 Intercommunalité.....	40
❖ Budget 2011 : Décisions Modificatives, Délibération N°51-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires	42
❖ Demande d'adhésion de Coulours, Délibération N° 52-2011 Classification 5.7 Intercommunalité	42

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture, le

Et publication ou notification, le 8 Juillet 2011

Suivent les signatures